



Assemblée générale

Distr. générale
17 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 133 de l'ordre du jour
Plan des conférences

Plan des conférences

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/67/127). Il était également saisi d'une note du Secrétariat intitulée « PaperSmart : évaluation préliminaire » (A/AC.172/2012/CRP.1), établie en application de la résolution 66/233 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a pris note de la notion nouvelle de réunions économes en papier et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur son application. Par ailleurs, le Comité était saisi du rapport du Comité des conférences pour 2012 (A/67/32), qui contient le texte d'un projet de résolution sur le plan des conférences. Pendant l'examen de ce rapport, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont apporté des compléments d'information et des précisions.

2. Le rapport du Secrétaire général, présenté en application des résolutions 66/233 et 66/246 de l'Assemblée générale et d'autres mandats pertinents, traite de questions relatives à la gestion des conférences ainsi que des mesures prises par le Secrétariat pour améliorer la qualité des services de conférence fournis aux États Membres. Il propose aussi des mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la gestion des conférences et des réunions à l'Organisation des Nations Unies. Il est précisé que, par souci de concision et pour respecter la longueur prescrite, le rapport se veut essentiellement une synthèse, les données statistiques étant présentées séparément sous forme de renseignements complémentaires qui peuvent être consultés sur le site Web du Comité des conférences¹.

¹ Voir [http://dgacm.org/CoC/Report_of_the_SG_on_the_pattern_of_conferences_\(A-67-127\)_Supplementary_information.pdf](http://dgacm.org/CoC/Report_of_the_SG_on_the_pattern_of_conferences_(A-67-127)_Supplementary_information.pdf).



II. Gestion des réunions

Utilisation des services et installations de conférence

3. D'après les renseignements fournis en complément du rapport, le taux d'utilisation global des services de conférence dans les quatre centres de conférence, en 2011, est resté le même qu'en 2010, à savoir de 85 %. Par ailleurs, ce taux a été de 82 % à New York (contre 81 % en 2010), de 90 % à Genève (contre 91 % en 2010), de 89 % à Nairobi (contre 88 % en 2010) et de 89 % à Vienne (contre 93 % en 2010, surtout à cause d'une augmentation du temps perdu au cours des réunions plutôt qu'à cause de l'annulation de réunions).

4. Le paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général indique que trois organes de New York (le Comité des contributions, la Commission du développement social et la Commission de statistique) et un organe de Genève (le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) ont eu un taux d'utilisation inférieur au seuil de référence de 80 % pendant trois années consécutives. Le paragraphe 11 indique, par ailleurs, que le Comité des contributions, le Comité de l'information, la Commission du développement social, le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail, et la Commission de statistique affichent, eux, depuis 10 ans un taux d'utilisation inférieur à la valeur de référence de 80 %. **Le Comité consultatif se dit de nouveau déçu que le taux moyen d'utilisation des services de conférence soit aussi faible. À en juger par la récurrence de ces résultats au cours des 10 dernières années, il s'agit d'un problème persistant. Le Comité recommande que l'Assemblée générale engage le Président du Comité des conférences à coopérer plus activement avec les organes concernés, en coordination avec le Secrétaire général, afin de régler les problèmes de fond liés aux services de conférence qui expliquent cette tendance négative (voir aussi A/66/397, par. 5). Par ailleurs, le Comité compte sur le Secrétaire général pour recenser, dans son prochain rapport sur le plan des conférences, les problèmes qui se posent et les mesures prises pour y remédier.**

5. Au paragraphe 13 de son rapport, le Secrétaire général indique que le Secrétariat a passé en revue le processus d'établissement du calendrier biennal des conférences et des réunions, qui comprend le calendrier biennal provisoire des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Il précise que les réunions inscrites au calendrier biennal provisoire représentent près des deux tiers des réunions figurant dans le calendrier général et que les activités relatives à l'établissement, à la traduction et à la publication de deux calendriers presque identiques peuvent être considérées comme redondantes. Par conséquent, le Secrétaire général prie l'Assemblée générale d'inviter le Conseil économique et social à s'interroger sur la nécessité d'examiner son calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale donne une suite favorable à la demande du Secrétaire général.**

Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

6. Le Comité consultatif rappelle que, dans le précédent rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences, les principales causes invoquées pour justifier le faible taux d'utilisation des services de conférence – 70 % – de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en 2010 étaient la concurrence des hôtels et des centres de conférence gouvernementaux d'Addis-Abeba et l'annulation de réunions par des habitués du centre de conférence (A/66/118, par. 17). Le Comité a appris que le Comité des conférences avait également été informé que la rigidité de la grille tarifaire et les procédures de sécurité en vigueur dans le complexe de la CEA avaient aussi contribué à la baisse du taux d'utilisation des services de conférence. Pour remédier à ces problèmes, le Secrétaire général avait présenté, dans son rapport, quelques mesures prises par la Commission pour promouvoir les activités du centre de conférence. Le Comité consultatif, dans ses observations, a demandé au Secrétaire général d'élaborer une grille tarifaire plus compétitive et une bonne stratégie marketing (A/66/397, par. 8). Le Comité prend note, à la lecture du paragraphe 19 du rapport du Secrétaire général (A/67/127), qu'en 2011, le centre de conférence des Nations Unies a servi de cadre à 4 767 séances dont il a assuré le service, ce qui représente un taux d'utilisation de 70 %, soit une stagnation par rapport à 2010, mais une baisse par rapport à 2009 (76 %). Le Secrétaire général invoque les mêmes causes pour expliquer cette stagnation, et indique que l'inauguration du centre de conférence de l'Union africaine, en 2012, a encore accentué la concurrence et risque, à l'avenir, de compromettre l'utilisation du centre de conférence des Nations Unies.

7. **Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées dans son précédent rapport (A/66/397, par. 8) et répète qu'il s'inquiète de la baisse du taux d'utilisation du centre de conférence des Nations Unies. Compte tenu de la concurrence accrue qui fait rage à Addis-Abeba, le Comité se demande si une meilleure stratégie marketing et une campagne de communication de la CEA suffiront à inverser la tendance. Compte tenu de l'analyse que le Secrétaire général a faite dans son précédent rapport, il faudrait établir une grille tarifaire plus compétitive. Le Comité compte sur la CEA pour élaborer une stratégie claire et réaliste sur l'utilisation future du centre de conférence et pour lui en rendre compte dans le prochain rapport sur le plan des conférences.**

III. Gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale

Gestion des conférences

8. Le Comité consultatif rappelle l'observation qu'il a faite précédemment concernant l'importance qu'il attache aux responsabilités et obligations qui incombent au Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en ce qui concerne la gestion de l'ensemble des ressources inscrites au chapitre 2 du budget (A/66/397, par. 13). Il avait alors indiqué qu'on ne pouvait réaliser des gains d'efficacité durables que si les rapports hiérarchiques au sein du Département étaient réexaminés afin de donner au Secrétaire général adjoint les pouvoirs dont il avait besoin pour s'acquitter des mandats qui lui avaient été confiés dans ce domaine par l'Assemblée générale. Le

Comité avait également prié le Secrétaire général d'achever l'amendement de ses circulaires sur l'organisation de l'Office des Nations Unies à Genève, à Nairobi et à Vienne de manière à délimiter et consacrer la double responsabilité du Secrétaire général adjoint et de chacun des directeurs généraux en matière de gestion des conférences, afin de mener à bien les réformes nécessaires.

9. Sur une question connexe, le Comité consultatif note que l'Assemblée générale, au paragraphe 15 de la section III de sa résolution 66/233, a prié le Secrétaire général de continuer d'évaluer les mécanismes mis en place pour contrôler l'application des principes d'efficacité et de responsabilité dans le domaine de la gestion des conférences dans les quatre principaux centres de conférence, et de lui rendre compte à ce sujet. En réponse à cette demande, le Secrétaire général indique, au paragraphe 25 de son rapport, que le Secrétaire général adjoint et les directeurs généraux se sont rencontrés et sont convenus que leurs responsabilités et attributions concernant la gestion et le fonctionnement des services de conférence étaient clairement stipulées dans les circulaires du Secrétaire général sur la question, et devaient être exercées en tenant pleinement compte des spécificités des divers centres de conférence et de leur fonctionnement. Au paragraphe 26 du rapport, il indique en outre que, bien que, dans la pratique, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences assure pour l'essentiel la mise en œuvre de la politique de gestion des conférences, sa responsabilité en la matière n'est pas spécifiée dans les circulaires du Secrétaire général qui décrivent les responsabilités et attributions de chacun dans ce domaine. Il explique également, au paragraphe 27, que, pour faire en sorte que les quatre centres de conférence et le Secrétariat dans son ensemble fonctionnent en pleine harmonie, il faudrait modifier les circulaires du Secrétaire général sur la question, s'agissant notamment de la place des services de gestion des conférences dans l'organigramme des différents centres.

10. Le Comité consultatif rappelle ses observations antérieures concernant la nécessité de délimiter et de consacrer la double responsabilité du Secrétaire général adjoint et des directeurs généraux des différents centres de conférence en matière de gestion des conférences (A/66/397, par. 13). Il prend note des débats qui se sont tenus jusqu'à présent entre le Secrétaire général adjoint et les différents directeurs généraux, en application de la résolution de l'Assemblée générale, mais déplore la lenteur de la mise en œuvre des amendements nécessaires, et demande au Secrétaire général d'examiner et d'amender au plus vite ses circulaires sur la question et d'en rendre compte dans son prochain rapport sur le plan des conférences. Le Comité estime également qu'un accord sur la délimitation de cette double responsabilité pourrait faciliter l'application de la règle de proximité.

Règle de proximité

11. Au paragraphe 28 de son rapport, le Secrétaire général indique que le Département a continué d'appliquer la règle de proximité aux réunions tenues en dehors des quatre centres de conférence. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les secrétariats des organes étaient dissuadés de demander qu'une équipe particulière de personnel de conférence soit affectée à une réunion. Il a aussi été informé que, les formations croisées se faisant plus courantes et le personnel chargé des services de conférence étant mieux au fait des procédures

des organisations sises dans les différents lieux d'affectation, les exceptions étaient de plus en plus rares.

12. Dans le même paragraphe, le Secrétaire général indique que des économies d'un montant estimatif de 1,1 million de dollars (0,65 million de dollars en 2010 et 0,45 million en 2011) ont été réalisées grâce à l'application de la règle de proximité. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau montrant la répartition des économies réalisées au titre des frais de voyage (voir annexe I). Il a été informé que le passage d'un système dans lequel chaque lieu d'affectation gérait ses propres conférences à un système dans lequel tous les lieux d'affectation participaient à la gestion de toutes les réunions, où qu'elles se tiennent, avait entraîné une augmentation considérable du volume de travail administratif, en particulier pour New York, augmentation à laquelle le Département avait fait face au moyen des ressources disponibles. Le Comité a aussi été informé que beaucoup de facteurs entraient en jeu dans l'application de la règle de proximité, outre la distance entre le centre de conférence et le lieu de la réunion : la nécessité (ou non) de remplacer le personnel affecté à la réunion, les frais de voyage (qui ne dépendent pas toujours de la distance parcourue) et les connaissances spécialisées nécessaires pour couvrir la réunion. **Le Comité consultatif estime que, si en pratique l'application de la règle fait intervenir des facteurs autres que la proximité, il est trompeur de parler de « règle de proximité » et le Secrétaire général devrait envisager d'adopter un autre terme approprié.**

13. **Le Comité consultatif note que, d'après les renseignements qui lui ont été fournis, les économies réalisées grâce à l'application de la règle de proximité proviennent uniquement d'une réduction des frais de voyage, ce qui montre qu'il n'y a pas eu de progrès par rapport à ce que le Secrétaire général indiquait dans son rapport précédent. Le Comité invite le Secrétaire général à s'efforcer de faire, grâce à l'application de la règle de proximité, des économies se rapportant à des objets de dépense autres que les voyages, sans compromettre la qualité des services, et de présenter des informations à ce sujet dans son prochain rapport sur le plan des conférences.**

Flexitime

14. Lors de son examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a reçu des informations actualisées sur l'application du système Flexitime par le Département. Il a été informé que le système comportait deux volets distincts. Le premier volet était un système d'enregistrement du temps de travail et des présences qui, selon le représentant du Secrétaire général, permettait d'automatiser des tâches auparavant effectuées manuellement et donc d'économiser des centaines d'heures de travail. Le deuxième volet correspondait à une proposition de modification partielle de certaines règles de gestion des ressources humaines se rapportant au temps de travail et aux jours de présence des membres du personnel. En ce qui concerne ce deuxième volet, le Comité a été informé que le système aurait permis tant aux agents des services généraux qu'aux administrateurs de travailler plus certains jours et moins certains autres. Il a aussi été informé que le système avait été mis au point en 2003 par le Service informatique de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, service qui avait reçu plusieurs Prix ONU 21 dans la catégorie des innovations technologiques, et était utilisé par pratiquement toutes les entités présentes à Vienne, dont l'Office des Nations Unies à Vienne,

l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des services de contrôle interne, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau d'enregistrement des dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Le Comité a été informé que, lorsqu'il avait proposé en 2011 que le système soit appliqué à New York, le Département entendait tirer parti des pratiques optimales suivies ailleurs. Il a demandé des renseignements sur l'expérience d'autres organisations, non sises à Vienne, qui utilisaient Flexitime, mais ne les a pas reçus.

15. En ce qui concerne le deuxième volet du système, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, qu'à Vienne tous les membres du personnel avaient été autorisés à faire des heures supplémentaires puis à les récupérer pourvu que leur chef les y autorise. Il a aussi été informé que, du point de vue du Bureau de la gestion des ressources humaines, cette pratique équivalait à accorder des congés de compensation aux administrateurs, ce que ne prévoyait pas le Règlement du personnel de l'ONU, et que, par conséquent, le Bureau avait demandé à l'Office des Nations Unies à Vienne d'y mettre fin. De même, le Comité a été informé que, si le système d'enregistrement du temps de travail et des présences avait été appliqué à New York dans le cadre des règles en vigueur, le Bureau de la gestion des ressources humaines s'était prononcé contre la modification partielle de ces règles qui aurait permis l'application du deuxième volet du système. **Le Comité consultatif estime qu'une analyse en bonne et due forme doit être faite avant que le système Flexitime soit appliqué plus avant et rappelle qu'au paragraphe 16 de la section III de sa résolution 66/233, l'Assemblée générale a souligné que les règles et règlements de l'Organisation régissant les questions relatives aux ressources humaines devaient être appliqués de manière uniforme. Il attend avec intérêt l'évaluation du projet que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'effectuer.**

IV. Questions relatives à la documentation et aux publications

Gestion des documents

16. Au paragraphe 34 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'en 2011, la proportion de documents soumis dans les délais a atteint 88 % à New York (896 documents sur 1 020), ce qui représente une amélioration par rapport aux deux années précédentes. Pour l'Office des Nations Unies à Genève, la proportion est de 74 % (1398 documents sur 1892); pour l'Office des Nations Unies à Vienne, elle est de 60 % (68 documents sur 114); et, pour l'Office des Nations Unies à Nairobi, elle est de 0 % (0 document sur 49) (voir annexe II). Le Secrétaire général indique aussi que, toujours pour 2011, le pourcentage de départements auteurs ayant soumis à temps 90 % de leurs documents est de 76 % au Siège (37 départements sur 49), de 45 % à Genève (5 départements sur 11) et de 0 % à Vienne (0 département sur 3) et à Nairobi (0 département sur 2). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour que ces taux s'améliorent, il fallait imposer une discipline plus stricte concernant les dates de soumission et la longueur des documents. Il a aussi été informé que les centres de conférence étudiaient ensemble les moyens de parvenir à une proportion de 90 %. **Le Comité consultatif déplore**

que la proportion de documents soumis dans les délais demeure en deçà de l'objectif. Il prie le Secrétaire général de prendre des mesures pour remédier à cette situation et de présenter les résultats dans son prochain rapport sur le plan des conférences.

Partage de la charge de travail

17. Au paragraphe 40 de son rapport, le Secrétaire général indique que, pour l'exercice biennal 2010-2011, la proportion du volume de travail pris en charge provenant d'un autre centre de conférence est de 1 % pour New York, 0,6 % pour Genève, 0,8 % pour Vienne et 0,42 % pour Nairobi. Il indique aussi que, si ces pourcentages sont si faibles, c'est parce que les centres de conférence n'ont pas de personnel excédentaire par rapport au volume de travail prévu et ont donc très peu de possibilités de s'épauler l'un l'autre. **Tout en comprenant bien les avantages que présente en principe le partage de la charge de travail, le Comité consultatif estime que, dans la mesure où les quatre centres de conférence ont des capacités restreintes, ce dont témoigne la modestie des pourcentages cités, on peut se demander si la pratique est réellement possible. À cet égard, il prie le Secrétaire général de lui présenter des informations complètes concernant l'analyse des tendances enregistrées sur une période de cinq ans, afin que la pratique du partage de la charge de travail puisse faire l'objet d'une étude plus utile.**

Réunions économes en papier

18. Le Comité consultatif rappelle qu'aux paragraphes 23 et 24 de la section IV de sa résolution 66/233, l'Assemblée générale a pris note de la notion de réunions « économes en papier » et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport la définissant, indiquant les technologies nécessaires à sa concrétisation et donnant des informations sur les enseignements tirés des réunions économes en papier organisées à titre expérimental. Dans sa note sur la question (A/AC.172/2012/CRP.1), le Secrétariat présente des informations sur les neuf éléments visés dans la résolution, ainsi que sur les enseignements tirés de l'organisation de réunions économes en papier lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012. Les neuf éléments sont les suivants : la définition de la notion, les technologies nécessaires, les solutions techniques existantes, les outils à acheter, l'appui technologique à fournir aux États Membres, les plans de continuité des opérations, les incidences en matière de ressources humaines, les besoins de formation dans les quatre centres de conférence, et la sécurisation et l'archivage des documents et des données. Le Secrétariat indique par ailleurs dans sa note que le Département procédera à des analyses approfondies et fera la synthèse des enseignements tirés de l'expérience des différents centres de conférence et de toutes les réunions économes en papier en vue d'arrêter des principes propres à ce que le service des réunions réponde à l'impératif de durabilité.

19. En ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dont les réunions ont été organisées selon le mode économe en papier, sept enseignements tirés de l'expérience sont exposés aux paragraphes 14 à 20 de la note du Secrétariat, qui indique aussi que, dans la perspective d'une bonne gestion des connaissances, tous les procès-verbaux de la Conférence, ainsi que toutes les données et tous les documents pertinents, sont désormais accessibles sur le portail Web. **Tout en prenant note des avantages attribués au modèle économe en papier, le Comité**

consultatif prie le Secrétaire général de continuer à communiquer des renseignements sur les incidences de cette formule, notamment sur le plan financier et du point de vue des ressources humaines. Le Comité compte aussi que la formule économe en papier sera appliquée dans le respect des dispositions pertinentes de la résolution 57/300, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé qu'une capacité interne suffisante soit maintenue pour que les États Membres puissent recevoir des documents imprimés s'ils en font la demande.

V. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

Accord entre le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et l'Association internationale des interprètes de conférence

20. D'après le Secrétaire général, la capacité du Département d'attirer et de retenir les services d'interprètes et traducteurs indépendants sera très certainement renforcée par l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012 d'un nouvel accord entre le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC), qui régit les conditions d'emploi des interprètes de conférence recrutés pour de courtes périodes, et par l'accord récemment conclu entre les organisations membres du CCS et l'Association internationale des traducteurs de conférence (AITC), qui régit les conditions d'emploi des traducteurs de conférence recrutés pour de courtes périodes, lequel devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Le Secrétaire général a indiqué que ces accords harmonisent les conditions d'emploi offertes aux traducteurs et interprètes indépendants avec celles du personnel permanent, atténuent la concurrence entre les organisations et simplifient l'administration des contrats. Le Comité consultatif a reçu, à sa demande, le texte du projet d'accord entre l'AIIC et le CCS. Le Comité prend note de la signature des deux accords. **Le Comité compte que l'accord entre le CCS et l'AITC reflètera les résultats des consultations qui ont eu lieu entre le Département et cette association en vue d'officialiser la traduction délocalisée, ce qui permettra aux organisations de tirer parti des moyens technologiques pour faire appel aux services des traducteurs indépendants n'importe où dans le monde.**

Contrôle de la qualité

21. Aux paragraphes 55 à 59 de son rapport, le Secrétaire général indique que le Département s'attache à accroître la part des travaux confiés à des vacataires, un réviseur hors classe étant chargé de coordonner le contrôle de la qualité. Au paragraphe 58 en particulier, le Secrétaire général décrit une méthode de contrôle de la qualité novatrice qui a été mise à l'essai dans différents services et qui consiste à confier des travaux à des vacataires qui ne sont pas autoréviseurs et à faire réviser intégralement leurs traductions. Il est en outre indiqué que cette méthode permet d'élargir le vivier de vacataires et d'encadrer les traducteurs qui pourraient éventuellement être recrutés à l'issue d'un concours.

22. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la part des travaux de traduction confiée à des vacataires avait atteint un niveau record au cours de la période considérée (environ 23 %). On a indiqué que le Département tenait compte de toutes les préoccupations exprimées par les États Membres au sujet de la

qualité et avait mis en place des mesures internes de contrôle et d'assurance de la qualité pour veiller à ce que les traductions établies par des traducteurs contractuels répondent aux normes de l'Organisation sans qu'elles aient pour l'essentiel besoin d'être lourdement révisées. Le Comité a en outre été informé que les mesures prises pour atténuer les risques considérables inhérents à la traduction contractuelle consistaient à procéder à une sélection rigoureuse des vacataires auxquels on pourrait éventuellement faire appel, à désigner dans chaque service de traduction un réviseur hors classe chargé de coordonner le contrôle de la qualité, y compris la révision, le cas échéant, et à veiller davantage à confier aux vacataires des documents se rapportant à leurs domaines de spécialisation.

Indicateurs de productivité

23. S'agissant de la productivité, le Comité consultatif a reçu, à sa demande, les indicateurs de productivité pour 2010 et 2011 (voir annexe III). Il a été signalé que le Département n'avait pas directement accès aux données sur lesquelles reposent les indicateurs énumérés et qu'il avait poursuivi ses consultations avec tous les centres de conférence pour analyser plus avant ces données et en assurer la comparabilité.

24. **Le Comité consultatif continue de penser que le Département devrait veiller avant tout à ce que ses produits et services soient fournis dans les délais prescrits et répondent systématiquement aux normes de qualité requises. Le Comité constate avec regret qu'il ressort du paragraphe 34 du rapport du Secrétaire général et des informations complémentaires que les indicateurs pour la présentation des documents d'avant session, dans les délais prescrits, sont généralement inférieurs à l'objectif fixé. De même, les indicateurs de productivité pour la traduction, l'édition et le traitement de texte ne sont pas du tout uniformes d'un centre de conférence à l'autre et ne font apparaître aucune amélioration tangible entre 2010 et 2011. Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général fournisse une analyse de l'évolution de la productivité sur une période de cinq ans dans son prochain rapport sur le plan des conférences.**

Taux de vacance de postes élevé pour les interprètes et traducteurs à Nairobi

25. Le Comité consultatif note dans les informations venant compléter le rapport du Secrétaire général que les taux de vacance de postes sont élevés à Nairobi pour les services d'interprétation (35 %) et les services de traduction (30 %), alors que le taux de vacance moyen de 3,1 % dans ce centre de conférence pour les postes inscrits au budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur (A/67/324/Add.1, tableau 2). Ayant demandé des explications à ce sujet, le Comité a été informé que, de l'avis du Secrétaire général, de nombreux facteurs expliquent le fait que les postes demeurent vacants dans les services d'interprétation et de traduction à Nairobi. D'après les représentants du Secrétaire général, la pénurie de personnel linguistique à l'échelon mondial et le fait que s'ils avaient le choix, la plupart des interprètes et traducteurs préféreraient être affectés dans des centres de conférence autres que Nairobi en raison des problèmes de sécurité perçus, du manque d'infrastructures médicales et d'établissements d'enseignement ainsi que de perspectives d'emploi pour les conjoints constituaient le principal problème. Le Comité a également été informé que, si le reclassement de

Nairobi de la catégorie C à B aux fins de la prime de sujétion était en soi un indicateur positif des conditions de vie dans ce lieu d'affectation, ce reclassement rendait ce lieu d'affectation moins intéressant sur le plan financier pour le personnel linguistique en raison de la réduction de la prime de sujétion. On a en outre expliqué que, jusqu'en 2012, l'Office des Nations Unies à Nairobi présentait un autre inconvénient : il ne comptait pas de poste P-5 dans ses services linguistiques et n'offrait donc pas de perspectives d'avancement à ce niveau, et ne pouvait non plus garantir la meilleure qualité des travaux, les P-4 et les opérateurs de traitement de texte de la catégorie des services généraux étant appelés à faire de longues heures supplémentaires. On a fait observer que le reclassement à la classe P-5 de certains postes linguistiques dans le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 aurait certainement une incidence positive sur le taux de vacance de postes. **Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour déterminer les véritables causes expliquant que des postes restent indéfiniment vacants à Nairobi et y remédier, et notamment d'envisager de procéder à un recrutement ciblé à l'extérieur. En outre, le Comité réaffirme sa position générale selon laquelle il faudrait réexaminer la nécessité de maintenir des postes qui sont vacants depuis longtemps en vue de déterminer s'il y a lieu de les conserver ou de les abolir (voir A/66/7, chap. I, par. 92). Le Comité attend avec intérêt de voir quel sera l'effet de l'approbation de postes linguistiques de la classe P-5 dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015.**

Enregistrement numérique des séances (projet pilote)

26. Au paragraphe 63 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'un projet pilote lancé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son sous-comité juridique à l'Office des Nations Unies à Vienne, qui consiste à procéder à un enregistrement numérique des séances dans les six langues officielles, a donné de bons résultats, à la fois en tant que solution de remplacement des comptes rendus écrits et à titre de mesure d'économie. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la mise au point du système d'enregistrement numérique avait nécessité un investissement non récurrent de 40 000 dollars pendant cinq mois. Il a appris qu'en fournissant des enregistrements numériques à la place des transcriptions en six langues, des économies d'environ 80 000 dollars avaient été réalisées pour le premier client. En outre, le système était de plus en plus utilisé par le Secrétariat et les délégations (avec 741 téléchargements entre mai et août 2012), et les réactions du Secrétariat étaient positives. Le Comité a été informé que, témoignant de l'intérêt croissant que suscite ce système, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international avait décidé en juillet 2012 d'y avoir recours, parallèlement aux comptes rendus analytiques, à titre expérimental jusqu'en 2014, lorsqu'elle déciderait s'il convenait ou non de supprimer les comptes rendus analytiques. **Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés pour réaliser de nouvelles économies grâce à l'enregistrement numérique des séances, sans pour autant compromettre la qualité des comptes rendus.**

Annexe I

Conférences tenues hors Siège : économies réalisées sur les frais de voyage grâce au partage des fonctions durant l'exercice biennal 2010-2011

(En dollars des États-Unis)

	Nombre de fonctionnaires envoyés sur place par le centre de conférence		Comparaison des frais de voyage		Économies réalisées par centre de conférence	
	Centre de conférence assurant le service de la réunion	Siège de l'organe qui se réunit	Siège de l'organe qui se réunit	Centre de conférence assurant le service de la réunion	Montant des économies réalisées de l'ONU	Siège de l'ONU
Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne Qawra (Malte), 12 et 13 février 2010	ONU	Siège de l'ONU	35 000	15 300	19 700	19 700
Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien Vienne, 24 et 25 mars 2010	ONU	Siège de l'ONU	48 000	0	48 000	48 000
Comité spécial de la décolonisation Nouvelle-Calédonie, 18-20 mai 2010	ONU	Siège de l'ONU	52 000	10 400	41 600	41 600
Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de la paix israélo-palestinien Istanbul (Turquie), 25 et 26 mai 2010	ONU	Siège de l'ONU	32 000	4 000	28 000	28 000
Réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Afrique Rabat (Maroc), 1 ^{er} et 2 juillet 2010	ONU	Siège de l'ONU	16 000	3 000	13 000	13 000
Première Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions Vientiane (République démocratique populaire lao), 9-12 novembre 2010	ONU/ CESAP	ONU	104 000	66 750	37 250	37 250
Seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Cancun (Mexique), 29 novembre-10 décembre 2010	ONU/ Siège de l'ONU	ONU	271 040	37 250	233 790	233 790
Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale Salvador (Brésil), 12-19 avril 2010	ONU/ Siège de l'ONU/ ONU/	ONU	162 800	155 900	6 900	6 900

	Nombre de fonctionnaires envoyés sur place par le centre de conférence		Comparaison des frais de voyage		Économies réalisées par centre de conférence		
	Siège de l'organe qui se réunit	Centre de conférence assurant le service de la réunion	Siège de l'organe qui se réunit	Centre de conférence assurant le service de la réunion	Montant des économies réalisées de l'ONU	ONU	ONU
Commission des stupéfiants, vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	ONU	ONUN	24 500	0	24 500	24 500	
Nairobi, 13-17 septembre 2010							
Commission des stupéfiants, trente-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique	ONU	CESAP	12 000	0	12 000	12 000	
Bangkok, 30 novembre-3 décembre 2010							
Commission des stupéfiants, vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes	ONU	CEPALC/	40 500	10 950	29 550	29 550	
Lima (Pérou), 4-7 octobre 2010							
Conseil d'administration du PNUE, onzième session extraordinaire	ONU	ONUN/	31 500	10 500	21 000	21 000	
Bali (Indonésie), 24-26 février 2010							
PNUE Substances chimiques, Groupe de travail à composition non limitée des Parties à la Convention de Bâle	ONU	ONUN/	3 500	1 000	2 500	2 500	
Genève, 29-31 mai 2010							
PNUE Substances chimiques, première session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure	ONU	ONUN/	84 000	33 800	50 200	50 200	
Stockholm, 7-11 juin 2010							
PNUE, Division de la mise en œuvre des politiques environnementales, Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques	ONU	ONUN/	45 100	25 500	19 600	19 600	
Busan (République de Corée), 7-11 juin 2010							

	Nombre de fonctionnaires envoyés sur place par le centre de conférence		Comparaison des frais de voyage		Économies réalisées par centre de conférence		
	Siège de l'organe qui se réunit	Centre de conférence assurant le service de la réunion	Siège de l'organe qui se réunit	Centre de conférence assurant le service de la réunion	Siège de l'ONU	ONU	ONU
PNUE, Séminaire sur la gestion écologiquement rationnelle des substances appauvrissant la couche d'ozone Genève, 14 juin 2010	ONUN	ONUN/ ONUV	80 500	5 000	75 500		75 500
PNUE, trentième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent l'ozone Genève, 15-18 juin 2010	ONUN	ONUN/ ONUV/ ONUG	Inclus ci-dessus	0	0		–
PNUE, quarante-quatrième réunion du Comité d'application de la procédure en cas de non-conformité avec les dispositions du Protocole de Montréal Genève, 21 et 22 juin 2010	ONUN	ONUN/ ONUV	17 500	5 000	12 500		12 500
Réunion Amérique latine-Caraïbes des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien Montevideo, 29 et 31 mars 2011	Siège de l'ONU	CEPALC	46 800	15 539	31 261	31 261	
Séminaire sur l'assistance au peuple palestinien Helsinki, 28 et 29 avril 2011	Siège de l'ONU	ONUV	4 800	3 128	1 672	1 672	
Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien Bruxelles, 28 et 29 juin 2011	Siège de l'ONU	ONUV	15 750	4 000	11 750	11 750	
Commission de la fonction publique internationale, soixante-treizième session Paris, 18-29 juillet 2011 (coût du personnel engagé à titre temporaire seulement)	Siège de l'ONU	ONUV	54 000	12 000	42 000	42 000	
Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique Addis-Abeba, 5-9 septembre 2011	ONUV	CEA	51 472	9 138	42 334	42 334	
Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes	ONUV	CEPALC	50 260	21 630	28 640	28 640	

	Nombre de fonctionnaires envoyés sur place par le centre de conférence		Comparaison des frais de voyage		Économies réalisées par centre de conférence			
	Siège de l'organe qui se réunit	Centre de conférence assurant le service de la réunion	Siège de l'organe qui se réunit	Centre de conférence assurant le service de la réunion	Montant des économies réalisées de l'ONU	ONU	ONU	
Santiago (Chili), 3-7 octobre 2011	ONU	Local	3	0	12 750	1 275		
Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique Agra (Inde), 22-25 novembre 2011	ONU	Divers centres de conférence	53	71 155	2 780	2 780		
Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption Marrakech (Maroc), 24-28 octobre 2011	ONU	CESAP/ONU	52	436 885	20 189	20 189		
Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification Changwon (République de Corée), 10-21 octobre 2011	ONU	ONU	76	494 199	57 676	57 676		
Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Durban (Afrique du Sud), 28 novembre-9 décembre 2011	ONU	CESAP (local)	26	118 601	112 695	112 695		
Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction Phnom Penh (Cambodge), 28 novembre-2 décembre 2011	ONU	CESAP/ONU	20	61 239	(11 280)	(11 280)		
Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions Beyrouth, 13-16 septembre 2011	ONU	Divers centres de conférence			110 284	110 284		
Détails non disponibles – ONU – 2011								
Total					1 138 341	236 983	450 320	152 554

Abréviations : CEA : Commission économique pour l'Afrique; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CESA O : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; ONUG : Office des Nations Unies à Genève; ONU : Office des Nations Unies à Nairobi; ONUV : Office des Nations Unies à Vienne.

Annexe II

Analyse des taux de présentation de documents

A. Respect des délais fixés pour la présentation des documents relevant du système de créneaux au Siège de l'Organisation des Nations Unies (au 31 décembre 2011)

Département auteur	2009				2010				2011			
	Nombre total de documents	Nombre de documents reçus en retard	Moyen de jours de retard	Respect des délais (pourcentage)	Nombre total de documents	Nombre de documents reçus en retard	Moyen de jours de retard	Respect des délais (pourcentage)	Nombre total de documents	Nombre de documents reçus en retard	Moyen de jours de retard	Respect des délais (pourcentage)
Agence internationale de l'énergie atomique	1	0	0	100	1	0	0	100	1	0	0	100
Bureau d'appui à la consolidation de la paix	8	5	28	38	10	1	13	90	3	0	0	100
Bureau de l'informatique et des communications	-	-	-	-	1	1	3	0	1	0	0	100
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	5	1	2	80	6	3	11	50	7	0	0	100
Bureau des affaires de désarmement	42	2	2	95	53	2	3	96	39	2	12	95
Bureau des affaires de désarmement/Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	52	6	14	88	61	0	0	100	61	1	7	98
Bureau des affaires juridiques	10	2	2	80	8	2	11	75	11	2	8	82
Bureau des commissions régionales à New York	7	4	21	43	6	3	5	50	6	2	13	67
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	25	11	6	56	30	11	10	63	30	5	3	83
Bureau des services de contrôle interne	18	2	49	89	7	1	23	86	11	0	0	100
Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique	4	0	0	100	4	0	0	100	3	0	0	100
Bureau du Haut Représentant	2	1	7	50	2	0	0	100	15	1	13	93

Les documents relatifs aux Traités sur la non-prolifération ne sont pas soumis au système de créneaux avant 2010.

Département auteur	2009				2010				2011			
	Nombre total de documents	Nombre de documents reçus en retard	Nombre moyen de jours de retard (pourcentage)	Respect des délais (pourcentage)	Nombre total de documents	Nombre de documents reçus en retard	Nombre moyen de jours de retard (pourcentage)	Respect des délais (pourcentage)	Nombre total de documents	Nombre de documents reçus en retard	Nombre moyen de jours de retard (pourcentage)	Respect des délais (pourcentage)
pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	2	0	0	100	2	0	0	100	2	0	0	100
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé	–	–	–	–	1	0	0	100	–	–	–	–
Bureau pour le sport au service du développement et de la paix	6	5	9	17	8	6	12	25	7	1	4	86
Cabinet du Secrétaire général	25	13	10	48	42	15	14	64	42	11	8	74
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	3	0	0	100	2	0	0	100	3	0	0	100
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	1	0	0	100	–	–	–	–	1	0	0	100
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	4	0	0	100	18	11	8	39	5	0	0	100
Comité des commissaires aux comptes	4	1	1	75	2	0	0	100	4	0	0	100
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	1	0	0	100	5	3	10	40	4	0	0	100
Conseil des chefs de secrétariat	1	0	0	100	1	0	0	100	1	0	0	100
Corps commun d'inspection	1	0	0	100	1	0	0	100	1	0	0	100
Cour internationale de Justice	3	1	13	67	3	2	40	33	7	3	11	57
Département de l'appui aux missions												

Département auteur	2009					2010					2011				
	Nombre de documents		Nombre moyen de jours de retard		Respect des délais (pourcentage)	Nombre de documents		Nombre moyen de jours de retard		Respect des délais (pourcentage)	Nombre de documents		Nombre moyen de jours de retard		Respect des délais (pourcentage)
	total de documents	reçus en retard	total de documents	reçus en retard		total de documents	reçus en retard	total de documents	reçus en retard		total de documents	reçus en retard	total de documents	reçus en retard	
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	80	6	5	93	70	1	7	99	75	0	0	100			
Département de l'information	8	0	0	100	9	0	0	100	8	0	0	100			
Département de la gestion	162	48	14	70	133	34	14	74	103	22	14	79			
Département de la sûreté et de la sécurité	1	1	1	0	1	0	0	100	1	0	0	100			
Département des affaires économiques et sociales	198	30	11	85	196	22	10	89	194	13	13	93			
Département des affaires politiques	40	4	25	90	40	8	28	80	38	5	15	87			
Département des opérations de maintien de la paix	8	3	2	63	7	2	1	71	10	4	16	60			
École des cadres du système des Nations Unies	1	0	0	100	-	-	-	-	1	0	0	100			
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	11	1	7	91			
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	2	0	0	100	2	0	0	100	-	-	-	-			
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	64	11	8	83	68	6	4	91	83	0	0	100			
Fonds des Nations Unies pour la population	13	1	20	92	13	4	6	69	34	2	6	94			
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	1	0	0	100	1	1	39	0	2	0	0	100			
Haut-Commissariat aux droits de l'homme	56	25	20	55	133	48	16	64	116	25	21	78			
Haut-Commissariat aux droits de l'homme/Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	70	34	25	51	Comptés sous HCDH	Comptés sous HCDH	Comptés sous HCDH	Comptés sous HCDH	Comptés sous HCDH	Comptés sous HCDH	Comptés sous HCDH	Comptés sous HCDH			

Département auteur	2009				2010				2011			
	Nombre de documents		Respect des délais		Nombre de documents		Respect des délais		Nombre de documents		Respect des délais	
	total de documents	retard	Nombre moyen de jours de retard (pourcentage)	total de documents	retard	Nombre moyen de jours de retard (pourcentage)	total de documents	retard	Nombre moyen de jours de retard (pourcentage)	total de documents	retard	Nombre moyen de jours de retard (pourcentage)
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1	1	2	0	2	0	0	100	1	0	0	100
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	1	1	2	0	-	-	-	-	1	0	0	100
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	3	1	10	67	-	-	-	-	-	-	-	-
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	3	2	3	33	2	0	0	100	3	0	0	100
Organisation mondiale de la Santé	-	-	-	-	2	0	0	100	-	-	-	-
Programme alimentaire mondial	2	0	0	100	2	0	0	100	2	0	0	100
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	2	0	0	100	1	0	0	100	2	0	0	100
Programme des Nations Unies pour l'environnement	1	1	4	0	2	1	9	50	2	0	0	100
Programme des Nations Unies pour le développement	37	17	15	54	38	13	12	66	60	23	22	62
Programme des Nations Unies pour le développement/Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud	3	1	3	67	3	0	0	100	1	0	0	100
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	2	0	0	100	2	0	0	100	3	0	0	100
Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes	1	0	0	100	1	1	37	0	1	0	0	100

Département auteur	2009				2010				2011			
	Nombre total de documents	Nombre de documents reçus en retard	Moyen de jours de retard	Respect des délais (pourcentage)	Nombre total de documents	Nombre de documents reçus en retard	Moyen de jours de retard	Respect des délais (pourcentage)	Nombre total de documents	Nombre de documents reçus en retard	Moyen de jours de retard	Respect des délais (pourcentage)
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	1	0	0	100	1	0	0	100	1	0	0	100
Tribunal pénal international pour le Rwanda	1	0	0	100	1	0	0	100	1	0	0	100
Université des Nations Unies	1	1	4	0	-	-	-	-	1	1	59	0
Université pour la paix	1	1	8	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (documents)	989	243	15	75	1 047	233	14	78	1 020	124	16	88
Total (départements)				45 (23/51)				54 (26/48)				76 (37/49)

B. Respect des délais fixés pour la présentation des documents relevant du système de créneaux à l'Office des Nations Unies à Genève en 2011

<i>Département auteur</i>	<i>Nombre total de documents</i>	<i>Nombre de documents reçus en retard</i>	<i>Nombre moyen de jours de retard</i>	<i>Nombre de documents présentés dans les temps</i>	<i>Nombre de documents ne dépassant pas le nombre limite de mots</i>	<i>Respect des délais (pourcentage)</i>
États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	14	9	24	5	14	36
Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	11	3	31	8	11	73
États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions	6	0	0	6	6	100
Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V de la Convention sur les armes inhumaines	27	12	45	15	27	56
Commission économique pour l'Europe	932	61	11	871	915	93
Haut-Commissariat aux droits de l'homme	679	347	37	332	557	49
Commission d'indemnisation des Nations Unies	10	3	20	7	10	70
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	75	7	14	68	75	91
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	74	5	21	69	73	93
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	53	46	47	7	52	13
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	11	1	5	10	10	91
Total (documents)	1 892	494	23	1 398	1 750	74
Total (départements)						45 (5/11)

C. Respect des délais fixés pour la présentation des documents relevant du système de créneaux à l'Office des Nations Unies à Vienne au 31 décembre 2011

Département auteur	2009				2010				2011			
	Nombre de documents prévus	Nombre de documents reçus en retard	Moyen de jours de retard	Respect des délais (pourcentage)	Nombre de documents prévus	Nombre de documents reçus en retard	Moyen de jours de retard	Respect des délais (pourcentage)	Nombre de documents prévus	Nombre de documents reçus en retard	Moyen de jours de retard	Respect des délais (pourcentage)
Bureau des affaires spatiales	30	20	15	33	27	13	5	52	26	13	9	50
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	22	8	10	59	44	23	3	49	35	18	9	49
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	50	27	18	46	60	19	10	69	53	14	5	74
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	-	-	-	-	2	1	6	50	-	-	-	-
Total (documents)	102	55	16	45	133	56	6	58	114	52	8	51
Total (départements)		0 (0/3)				0 (0/4)				0 (0/3)		

Annexe III

Indicateurs de productivité pour 2010 et 2011

2011

- Productivité des services de traduction : nombre de mots par traducteur et par jour :
New York : 1 529
Genève : 1 565
Vienne : 1 532
Nairobi : 1 874
- Productivité des services d'édition : nombre de mots par éditeur et par jour :
New York : 4 370
Genève : 7 062
Vienne : 2 955
Nairobi : 5 363
- Productivité des services de traitement de texte : nombre de mots par opérateur et par jour :
New York : 4 132
Genève : 6 241
Vienne : 4 135
Nairobi : 4 529

2010

- Productivité des services de traduction : nombre de mots par traducteur et par jour :
New York : 1 595
Genève : 1 413
Vienne : 1 527
Nairobi : 2 091
- Productivité des services d'édition : nombre de mots par éditeur et par jour :
New York : 4 340¹
Genève : 3 306
Vienne : 3 162
Nairobi : 6 252

¹ La différence relative par rapport à 2009 est due à un changement dans les méthodes statistiques, le volume de travail et la production sont en réalité demeurés constants.

- Productivité des services de traitement de texte : nombre de mots par opérateur et par jour :

New York : 5 930

Genève : 5 447

Vienne : 4 778

Nairobi : 4 521

Volume de travail des services de traduction et d'interprétation

		<i>Siège de l'ONU</i>	<i>Office des Nations Unies à Genève</i>	<i>Office des Nations Unies à Vienne</i>	<i>Office des Nations Unies à Nairobi</i>
2010	Volume de travail des services de traduction (en milliers de mots)	126 666	72 331	23 556	7 694
	Volume de travail des services d'interprétation (en nombre d'affectations)	32 413	23 196	7 481	4 185
2011	Volume de travail des services de traduction (en milliers de mots)	112 794	77 482	19 228	10 864